

Décision du Maire N° 23 – 25 portant attribution du marché de travaux de réhabilitation de la couverture de l'école maternelle

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de réhabilitation de la couverture de l'école maternelle,

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Vu la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée et le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société PERRIN SAS est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

1° de confier le marché de travaux de réhabilitation de la toiture de l'école maternelle à la SAS PERRIN (38 rue Louis Fouchère 58600 FOURCHAMBAULT) pour un montant de 159 332,15€ HT soit 191 198,58€ TTC.

2° L'exécution des travaux se fera conformément au marché.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 25 avril 2023



Le Maire,

Sylvie CANTREL